

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le lundi 4 avril 2011 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 29 mars 2011.

Etaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire, Mrs Christophe BERGEY, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Didier SAUMON ; Mmes Eliane BERNADET, Marie-Noelle DUCOS et Christelle JEAN.

Etaient absents excusés : Mrs. Michel BIBENS et Jérôme PIROT; Mmes Sylvie CARRILLO et Chantal COUTHURES.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2011

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 17 février 2011.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 février 2011.

2/ Délibération n° Dellb1_04-11 : Approbation du Compte Administratif 2010 du budget général

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010 du budget général comme suit :

➤ Section de fonctionnement

1 - Dépenses : 314.018,65 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général	72.663,81 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	147.912,64 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	72.445,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	20.997,20 €

2 - Recettes : 427.979,21 €

Chapitre 70 - Produits des services	1.444,79 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	251.809,01 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	87.619,19 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	17.898,48 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	11.032,17 €
Chapitre 76 - Produits financiers	5,84 €
R 002 - Excédent reporté de fonctionnement	58.169,73 €

➤ **Section d'investissement**

1 – Dépenses : 248.773,94 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	536,29 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	144.605,74 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	29.008,26 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	34.914,01 €
D 001 – Déficit reporté d'investissement	39.709,64 €

2 – Recettes : 209.781,00 €

Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves	38.666,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	37.115,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	60.000,00 €
C/1068 – Dotations fonds divers réserves	74.000,00 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2010 présenté.

3/ Délibération n° Délib2_04-11 : Approbation du Compte de Gestion 2010 du budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2010 du budget général de la commune.

Considérant que la totalité des comptes concordent avec le Compte Administratif de la commune, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Adopte**, à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 du budget général.

4/ Délibération n° Délib3_04-11 : Affectation des résultats du budget général 2010

Après avoir examiné le Compte Administratif 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de soixante et un mille quatre cent quatre vingt-dix-huit euros et quarante six centimes, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide**, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :		
- Résultat de l'exercice 2010 :		+ 55.790,83 €
- Résultat reporté :		+ 58.169,73 €
- Résultat de clôture à affecter :		+ 113.960,56 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :		
- Résultat de l'exercice 2010 :		+ 716,70 €
- Résultat d'investissement antérieur :		- 39.709,64 €
- résultat d'investissement de clôture :		- 38.992,94 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :		
- Dépenses engagées non mandatées :		- 14.105,45 €
- Recettes certaines à émettre :		+ 0,00 €
- Résultat réel d'investissement :		- 53.098,39 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement :		+54.000,00 €
- Report en exploitation R 002 :		+ 59.960,56 €

5/ Délibération n° Delib4_04-11 : Approbation du Compte Administratif 2010 du budget CCAS

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010 du budget CCAS comme suit :

➤ Section de fonctionnement

1 - Dépenses : 214,96 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 214,96 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2010 présenté.

6/ Délibération n° Delib5_04-11 : Approbation du Compte de Gestion 2010 du budget CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2010 du budget CCAS de la commune.

Considérant que la totalité des comptes concordent avec le Compte Administratif de la commune, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **Adopte**, à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 du budget CCAS.

7/ Délibération n° Delib6_04-11 : Vote des taux d'imposition 2011 des 4 taxes

Considérant l'inflation globale constatée sur les charges de gestion courante ;
Considérant l'amointrissement des dotations perçues par l'Etat ;
Considérant les investissements engagés ;
Considérant les recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2011 du budget général ;

Le Conseil Municipal, **Décide**, à l'unanimité de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2011 comme suit :

Taxe d'habitation : 14,43 % (+2%)
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,49 % (+2%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,78 % (+2%)

8/ Délibération n° Delib7_04-11 : FDAEC 2011

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) telles que communiquées par M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général du Canton de Langon.

Pour l'année 2011, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **7.081,99 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- ✚ De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7.081,99 euros pour les travaux de voirie.

9/ Délibération n° Delib8_04-11 : Demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour l'équipement scénique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements scéniques destinés au foyer rural polyvalent actuellement en cours de construction. L'opération consiste à doter l'édifice neuf d'un dispositif de correction acoustique, d'une régie son et lumière avec structure porteuse et d'un jeu de passementerie.

Une étude financière a été établie par le Maître d'Œuvre au vu de devis en vue de cet équipement spécifique. Le coût total de cet équipement s'élève à 77.000 euros H.T. soit 92.092 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

+ De procéder à l'acquisition d'un équipement scénique tel que décrit ci-dessus

+ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention au titre de la DETR	26.950,00 euros
Subvention du Conseil général	15.000,00 euros
Autofinancement	35.050,00 euros

+ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

10/ Délibération n° Delib9_04-11 : Demande de subvention au Conseil Général pour l'équipement scénique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'équipements scéniques destinés au foyer rural polyvalent actuellement en cours de construction. L'opération consiste à doter l'édifice neuf d'un dispositif de correction acoustique, d'une régie son et lumière avec structure porteuse et d'un jeu de passementerie.

Une étude financière a été établie par le Maître d'Œuvre au vu de devis en vue de cet équipement spécifique. Le coût total de cet équipement s'élève à 77.000 euros H.T. soit 92.092 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

+ De procéder à l'acquisition d'un équipement scénique tel que décrit ci-dessus

+ De solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'équipements scéniques pour le foyer rural

+ D'adopter le plan de financement suivant

Subvention au titre de la DETR	26.950,00 euros
Subvention du Conseil général	15.000,00 euros
Autofinancement	35.050,00 euros

+ De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

11/ Délibération n° Delib10_04-11 : Vote du budget général 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2011 du budget général suivant :

> Section de fonctionnement

1 - Dépenses : 441.314,56 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général	86.730,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	158.360,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	77.539,62 €
Chapitre 66 – Charges financières	31.741,94 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	200,00 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements	53,63 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	6.000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	80.689,37 €

2 – Recettes : 441.314,56 €

Chapitre 70 – Produits des services	1.100,00 €
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	263.503,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	88.951,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	17.900,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	9.700,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200,00 €
R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	59.960,56 €

➤ **Section d'investissement**

1 – Dépenses : 868.742,10 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	24.763,40 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	10.316,07 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	724.341,74 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	50.406,68 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement	19.921,27 €
D 001 – Déficit reporté d'investissement	38.992,94 €

2 – Recettes : 868.742,10 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	117.399,10 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	583.000,00 €
Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves	33.600,00 €
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations	53,63 €
C/1068 – Dotations fonds divers réserves	54.000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	80.689,37 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2011 présenté.

12/ Délibération n° Dellb11_04-11 : Vote du budget CCAS 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2011 du budget CCAS suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

1 – Dépenses : 956,84 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	886,84 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	70,00 €

2 – Recettes : 856,84 €

R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	956,84 €
--	----------

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2011 présenté.

13/ Délibération n° Delib12_04-11 : Cession indivision LEMAHIEU à la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 9 juillet 2004 a été prise pour l'aliénation partielle et le déplacement de parcelles situées sur le Chemin Rural n°17 Sarraute. Consécutivement à des changements intervenus au cours de ces dernières années et en vue de procéder à la signature de l'acte définitif il convient de redélibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide** :

- ✚ **D'alléner** à Monsieur LEMAHIEU Hubert et Madame PAIX épouse LEMAHIEU Mireille la partie du chemin rural n°17 au droit de sa propriété – cadastrée C 543 d'une contenance totale de 1a15ca – moyennant le prix de 1 euro.
- ✚ **D'alléner** à l'indivision LEMAHIEU/ DARRIEULAT la partie de chemin rural n°17 au droit de sa propriété – cadastrée C 544 d'une contenance totale de 35ca – moyennant le prix de 1 euros.
- ✚ **D'accepter** la cession gratuite faite par Monsieur LEMAHIEU Hubert et Madame PAIX épouse LEMAHIEU Mireille au profit de la commune de Mazères de la parcelle C 412 d'une contenance totale de 1a99ca.
- ✚ **D'accepter** la cession gratuite faite par l'indivision LEMAHIEU/DARRIEULAT au profit de la commune de Mazères des parcelles C 413 et C 416 d'une contenance totale de 1a39ca.
- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette aliénation, cession et modification des limites de propriété.

14/ Délibération n° Delib13_04-11 : Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde – Certificats d'Économie d'Énergie

Vu l'article M5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Certains travaux en Éclairage Public engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), également appelés Certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergie réalisées en kWh cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20000000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3.125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Pour se faire, il convient d'établir un partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

- ✚ Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune.
- ✚ Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la maîtrise de la demande en énergie par le SDEEG.
- ✚ Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public.
- ✚ L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public

selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants,
Décide d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 5 avril 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

15/ Délibération n° Delib14_04-11 : Aide financière exceptionnelle

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide** au titre d'un secours d'urgence de payer une facture d'un montant de 398,20 euros. Ce paiement sera imputé sur le Budget CCAS 2011 de la commune de Mazères.

16/ Délibération n° Delib15_04-11 : Amortissement des frais d'études

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les frais d'études afférents au Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide** :

-  D'instaurer l'amortissement des frais d'études.
-  De porter la durée d'amortissement des frais d'études à 10 ans.

17/ Communications diverses

-  Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Procureur de la République en vue de la cession de la licence IV par l'association du Cercle en faveur de la commune de Mazères.
-  Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une licence II a été accordée en faveur de Monsieur Stéphane COLLIN pour l'exploitation saisonnière de la métairie de Roquetaillade pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 octobre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.